

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

DCM241218_018

**AISANCE AQUATIQUE ET APPRENDRE A NAGER -
ACTION 2024-2025**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 19.12.2024

Que la convocation a été faite le 12.12.2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents	33
Représentés :	5
Absents :	7
Total des votes :	38

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

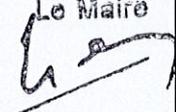
Madame CEVAMY Primilla, Madame PAYET Catherine Anne, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Madame PRAUD Elodie, Madame CHANE-TO Marie Lise

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINAMA Sydney

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

Le Maire

Joé BEDIER

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM241218_018 - AISANCE AQUATIQUE ET APPRENDRE A NAGER - ACTION 2024-2025

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

CONTEXTE

La collectivité est engagée dans le plan « Savoir Nager » depuis 2016 afin de lutter contre les noyades accidentelles. Ce dispositif a profité à des milliers de Saint-Andréens.

Par ailleurs, la ville s'est inscrite dans un dispositif supplémentaire « Plan Aisance Aquatique » qui concerne les plus jeunes inscrits en maternelle.

En effet, il est important de prendre en considération que la noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans et concerne tous les âges.

Par ailleurs, selon le bulletin publié par Santé Publique France le 30 août 2024, sur l'ensemble des Outre Mer, il a été dénombré 43 noyades dont 10 ont été suivies par un décès entre le 1^{er} juin et le 21 août 2024 contre 40 noyades dont 17 suivies d'un décès sur la même période en 2023.

Aussi, la réhabilitation de la piscine Michel Debré étant achevée, la commune souhaite continuer à développer ses actions au travers des dispositifs proposés sur les trois prochaines années et contribuer à la diminution du taux de décès par noyade.

MODALITÉS ET OBJECTIFS

L'enseignement est massé sur le temps scolaire sur les piscines Michel Debré et Centre Ville : classes bleues en raison d'un créneau par heure pendant 8 séances.

L'encadrement sera assuré par 3 instructeurs soit 2 maîtres nageurs sauveteurs et un professeur avec 2 accompagnateurs.

Les objectifs de ces actions sont :

- Réduire le déficit du savoir nager enregistré sur le territoire ;
- Dispenser un savoir nager sécuritaire et écarter le risque de noyades ;
- Favoriser l'accès à toutes les pratiques aquatiques et nautiques en toute sécurité ;
- Découvrir les plaisirs de l'eau et de la natation ;
- Vivre une expérience positive de l'eau ;
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive.

FINANCEMENT

Deux plans de financement distincts sont proposés : «Aisance aquatique» et «Apprendre à nager».

PROJET « AISANCE AQUATIQUE »

PLAN DE FINANCEMENT			
Charges	Montant	Produits	Montant
Charges spécifiques à l'action		ANS (83%)	25 600
Achats	4 620		
Services extérieurs		Commune (17%)	5 120
Assurance	500		
Charges de personnel			
Rémunération des personnels	17 070		
Charges sociales	8 530		
TOTAL	30 720	TOTAL	30 720

PROJET « APPRENDRE A NAGER »

PLAN DE FINANCEMENT			
Charges	Montant	Produits	Montant
Charges spécifiques à l'action		ANS (83%)	25 600
Achats	4 620		
Services extérieurs		Commune (17%)	5 120
Assurance	500		
Charges de personnel			
Rémunération des personnels	17 070		
Charges sociales	8 530		
TOTAL	30 720	TOTAL	30 720

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

- D'approuver le projet tel que présenté ci dessus ;

Article 2 :

- D'approuver les plans de financement proposés ;

Article 3 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les financements auprès des différents partenaires inscrits dans les plans de financement ;

Article 4 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires ;

Article 5 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André, le

23 DEC. 2024

Le Maire



Joë BEDIER